

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/01/2019	03/01/2019	F09319P0602

1. Intitulé du projet

Défrichement de plus de 0.5 hectare pour la réalisation d'un lotissement de 45 lots de terrains à bâtir sur la Commune de Saint Mitre les Remparts (13), vieux chemin d'Istres, lieu-dit Les Emplaniers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS HECTARE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Audrey CAMPAGNO - Responsable Développement

RCS / SIRET

3 5 1 | 3 3 8 | 6 6 0 | 0 0 0 2 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	<p>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 ha</p> <p>La zone de projet soumise à autorisation de défrichement constitue une superficie d'environ 0.93 ha</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la réalisation d'un projet de 45 lots destinés à recevoir des habitations individuelle sur la zone constructible du PLU de la Commune de Saint Mitre Les Remparts (département des Bouches du Rhône).

La surface des lots privatifs sera de 300 m² à 720 m² (surface moyenne environ 450 m²) et la surface imperméabilisée par lot sera réglementée dans le permis d'aménager (150 m² maxi) soit sur le total du lotissement = 6 750 m².

Une voirie, des trottoirs et des stationnements visiteurs seront réalisés (représentant 4 800 m² env)

Un bassin de rétention et des espaces verts collectifs (env 4000m²) seront également réalisés.

L'assiette foncière de l'opération est de 27 435 m².

Le projet est situé au niveau de l'entrée Nord de la Commune, sur les parcelles cadastrales de section AV n° 3, 29 (pour partie), 28, 42, 47 et 48.

Le terrain de l'opération est occupé par un ancien camping (de nombreuses traces de cette activité humaine plusieurs bâtiments qui seront démolis, sanitaires, blocs de compteurs pour les emplacements...) et 2 habitations dont la démolition est aussi prévue pour la réalisation du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur des "Emplaniers" (zone 1AUc du PLU de la Commune pour ce projet).

Ce secteur a pour objectif de développer une mixité fonctionnelle avec de nouvelles activités économiques artisanales du type "village d'artisans" (pas d'implantation d'activités commerciales induisant un trafic important) ainsi qu'une zone de logements privés car il y a peu une opération de logements sociaux a déjà été réalisée.

Conformément au PLU, ce projet permettra la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaire aux habitations. L'assainissement collectif non présent actuellement, sera réalisé. Les eaux de pluie seront gérées via un bassin...

Mais ce projet sera surtout intégré dans son site d'implantation : les volumes bâtiments existants (R+1) seront conservés, de nombreux espaces verts structureront le projet et permettront une bonne intégration paysagère, les Espaces Boisés Classés et les zones naturelles seront préservés (l'assiette du permis d'aménager ne portera que sur la zone constructible 1AU qui n'a pas d'EBC)...

Le système viaire (bouclage), les trottoirs, le nombre de stationnements visiteurs (une 40aine) ont été conçus pour privilégier les dessertes et les déplacements doux mais aussi pour prendre en compte les questions de défense incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 2ème voire 3ème trimestre 2019. La durée de ces travaux est estimée à 9 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Démolition des bâtiments et revêtements de surface existants,
- Terrassements des plateformes de voirie du lotissement,
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque lot,
- Réalisation des voiries définitives des parties communes du lotissement,
- Réalisation des aménagements paysagers.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures édictées par le bureau d'études Azurétudes dans son rapport ci-joint.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

Des parkings seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents.

Dans le cadre du présent projet, il sera réalisé 39 places de stationnement visiteurs ainsi que 2 places de stationnements privatifs par lot.

L'accès au projet se fera depuis le Vieux chemin d'Istres, au Nord-Est de la zone de projet, via un accès à créer.

Chacun des 45 lots accueillera une maison individuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis d'aménager,
- Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- Autorisation de défrichement,

puis une fois le lotissement réalisé, permis de construire des maisons individuelles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	27 435 m ²
45 lots privatifs	
Voiries, trottoirs (parties communes) et stationnements visiteurs	4 800 m ²
Espaces verts communs	4 000 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Vieux chemin d'Istres
13920 Saint-Mitre-Les-RempartsParcelles section AV n°
3/29/42/43/47/48**Coordonnées géographiques¹**Long. 4°59'57"E Lat. 43°28'06"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpementdurable.gouv.fr/les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnh.fr/zone/Inpn/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord de la Commune, donc la zone de projet, est située dans une ZNIEFF de type 2 "Etangs de lavalduc, d'engrenier, de citis et du pourra - salins de rassuen" (930012434).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Saint-Mitre-Les-Remparts est concernée par deux Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016, - Le PPBE du Pays de Martigues approuvé en décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant les mouvements de terrain (retrait/gonflement argile) approuvé le 27/02/2017. - Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré", - Risque feux de forêt : porter à connaissance, - Risque inondation : projet en dehors de toute zone inondable, Plan de prévention des risques technologiques : aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de la Saint-Mitre-Les-Remparts est classée comme Commune comportant des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services) et BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans cette base de données.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la Commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable car la Commune est alimentée par le canal de Saint-Mitre et le canal de Martigues qui acheminent l'eau brute issue de la Durance via d'autres canaux amont.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située dans le site inscrit " Abords de champ de fouilles de Saint Blaise à Saint-Mitre-Les-Remparts" qui occupe toutes la partie Nord-Est de la Commune et s'étend sur une surface de 474 ha.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS "Etangs entre Istres et Fos" (FR9312015) situé à environ 300m à l'Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir des incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison du nombre de logements et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 20 m³/jour. La Commune est alimentée par le canal de Saint-Mitre et le canal de Martigues qui acheminent l'eau brute issue de la Durance via d'autres canaux amont.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 8, Rapport d'AZURETUDES
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (cf annexe 6) est situé à environ 300 m de la zone de projet. Tous les autres sites Natura 2000 référencés dans la région sont situés à des distances supérieures à 3,5 km. Les incidences du projet sont négligeables (cf annexe 8).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur la zone constructible 1AU
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré", - Risque feux de forêt : porter à connaissance, - Risque inondation : projet en dehors de toute zone inondable, - Risque mouvements de terrains - retrait-gonflement des argiles : emprise du projet en zone "faiblement à moyennement exposée (B2)".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'aménagement d'un accès cohérent et la proximité de la route RD 5 permettront une fluidité des trafics.</p> <p>De nombreux espaces verts et des chemins d'accès seront aménagés pour permettre les déplacements doux (piéton, vélo, ...).</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser.</p> <p>En phase opérationnelle, le projet engendrera une légère augmentation du trafic routier.</p> <p>Quelques bâtiments prévus dans la partie Est du terrain seront dans la bande des 250 m de la RD5, correspondant au secteur affectée par le bruit de part et d'autres de l'infrastructure.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet (situé à plus d 10m des EBC cf annexe 8)</p> <p>Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 20 m. Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas).</p> <p>L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire.</p> <p>Cependant, l'opération prévoit également la création de cheminements piétons et de voies cyclables ainsi que de nombreux espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier sera composé d'un dispositif de traitement qualitatif et d'une rétention qui se vidangera à débit régulé dans le milieu récepteur (fossé situé au Nord de l'opération). Le dimensionnement et le rejet se fera conformément au zonage pluvial de la Commune.</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant, au droit du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Un site aujourd'hui partiellement aménagé (ancien camping, habitations), en zone résidentielle et à urbaniser (1AU)
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructibles, pas sur les EBC ni sur les zones naturelles,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative), volumes bâtis...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

7 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

8 - Evaluation appropriée des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000. Dans le cadre du Dossier de loi sur l'eau et de la demande de permis d'aménager qui vont être déposés dans quelques semaines nous avons fait réaliser cette évaluation. Et le projet a été réalisé en en tenant compte. Nous la joignons donc à la présente à toutes fins utiles.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CLAPIERS

le

26 décembre 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



HECTARE
Aménageur, Promoteur

HECTARE SAS
Expobat Village
Plan de Campagne
13480 CABRIES

Tél : 04 42 02 00 92 Fax : 04 42 31 47 78

WWW.HECTARE.FR

